

**DEPARTEMENT
DU NORD**

COMMUNE DE WALLERS ARENBERG



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-deux, le sept du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Cécile DEHOUCK, première adjointe, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (22) : Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Laurent STAQUET, Serge HARDY, Aurore DUSSART, Bénédicte COTTEL, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Dominique NICODEME, Émile LAURANT Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
22

Étaient Excusés (6) : Salvatore CASTIGLIONE (procuration à Bernard CARON), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Cécile DEHOUCK), Julie WANTELLET (procuration à Suzel JAWORSKI), Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Tonino RUNCO), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT.

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Cécile DEHOUCK - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 30/06/2022.

Objet : Attribution de subventions aux Coopératives Scolaires

Rapporteur : Christophe DEHOUCK, Adjoint délégué aux affaires scolaires et familiales

La Ville de Wallers-Arenberg verse aux Coopératives Scolaires de chaque école publique des subventions pour les activités scolaires afin de les aider à mettre en œuvre leur projet éducatif d'établissement.

Ces subventions sont destinées à faciliter, pendant le temps scolaire, les dépenses relatives aux sorties culturelles, scientifiques, sportives, approuvées par les Conseils d'Ecole.

Les déplacements, en temps scolaire, pour les activités sportives prévues par l'Académie dans le cadre des projets de circonscription (piscine...) sont pris en charge par la Ville de Wallers-Arenberg.

Coopératives	Montants
Coopérative scolaire de l'Ecole du centre	750€
Coopérative scolaire de l'école Jacques Prévert	750€
Coopérative scolaire du Groupe Scolaire du Bosquet	1 500€
Total	3 000€

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022 SLO

ID : 059-215906322-20220707-D07072022_02-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***APPROUVE le versement des subventions aux coopératives susmentionnées, tel qu'indiqué ci-dessus ;***
- ***PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 07 juillet 2022
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**

